



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21/07/2021

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno (arrivé à 18h35).

Représentés : M. FLEURY Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. CANIVENQ Roland et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Excusés : Mme DION Valentine, M. DE POUILLY Jean, M. MANCEAUX Christophe, et M. RICHELET Jean-Pol.

Absent : M. COLSON Pascal, M. DEMISSY Pierre et M. GODART Olivier.

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe et Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.



M. LORFEUVRE Gérald est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 09/06/2021

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 09/06/2021.

2) HABITAT :

- Dispositif Toitures Façades : Examen de demandes de subvention

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour des rénovations de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme GERARDIN Rémi	2 Route de Challerange 08250 AUTRY	PO	Toiture	22 912,12 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. HUET Richard	6 Rue Berthelot 08400 SAVIGNY SUR AISNE	PO	Toiture	16 796,50 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme BOUVIER Christine	10 Rue du Lavoir 08400 CONTREUVE logement concerné : 5 Avenue Jean Jaurès 08400 CHALLERANGE	PB	Toiture	14 822,87 €	10 000,00 €	1 500,00 €

Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	3		54 531,49 €	30 000,00 €	4 500,00 €
	TOTAL	3		54 531,49 €	30 000,00 €	4 500,00 €

- Dispositif de résorption de ruine: Examen d'un dossier

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante pour la résorption d'une ruine :

Prénom Nom	Adresse	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mairie de Vaux en Dieulet	1 Rue du Moulin 08240 VAUX EN DIEULET Bâtiment concerné : 29 Grande Rue 08240 VAUX EN DIEULET	11 808,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL	11 808,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

- Programme Habiter Mieux : Examen de demandes de subvention

Le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
M. Mme POTTIER Mikael	14 Rue de la Coupé à Jean 08250 CHATEL CHEHERY	Précarité énergétique	43,00%	Menuiseries PVC double ou triple vitrage - Poêle à bois	18 587,94 €	17 618,90 €	17 618,90 €	1 762,00 €	1 173,49 €
M. LAGNY Rémy	115 Rue Bournizet 08400 VOUZIERES	Autonomie - GIR 5		Installation volets roulants électriques	2 666,95 €	2 527,91 €	2 527,91 €	253,00 €	126,50 €
Mme RAMBOUT Simone	5 Place de l'église 08240 NOUART	Autonomie - GIR 5		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	4 731,10 €	4 301,00 €	4 301,00 €	431,00 €	287,05 €
*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					25 985,99 €	24 447,81 €	24 447,81 €	2 446,00 €	1 587,04 €

- Proposition de convention de groupement de commande pour la mise en œuvre d'une OPAH Sud Ardennes

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- d'APPROUVER la convention de groupement de commande relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat entre les Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Pré-ardennaises et du Pays Rethélois.
- d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande ainsi que ses éventuels avenants à intervenir et nécessaires au bon fonctionnement du groupement,
- de CHARGER Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de la convention sur la durée de son application,
- de DONNER pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

3) CULTURE / SPORT :

- Proposition d'attribution de subvention au CENCA pour le projet « Aire Terrestre Educative » à Buzancy : ***Ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente de la décision de financement du SIVU.***

4) FINANCES

- Recours à un emprunt

Considérant la volonté de souscrire un emprunt sur le budget général dans l'objectif principal d'apporter une source de financement à la collectivité pour les projets à venir, le Bureau DECIDE à l'unanimité de :

- Contracter un emprunt pour une durée de 12 ans à hauteur de 1,5 millions d'euros à taux fixe et répondant à la cotation Gissler 1A
- Déléguer au Président la mise en concurrence des acteurs bancaires et la souscription de l'emprunt présentant les conditions les plus avantageuses
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

- Proposition d'attribution de subvention à l'agence d'urbanisme

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention financière 2021.
- D'AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 110 000 €.
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tout acte nécessaire à la présente décision.

5) SERVICES A LA PERSONNE

- Maison de santé de Vouziers : Convention de mise à disposition d'un bâtiment avec la commune

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal à signer avec la commune de Vouziers concernant l'ensemble immobilier situé 6 rue Avetant, dédié à l'aménagement d'une maison de santé pluri professionnelle.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- Approbation du bail avec la SISA Avetant

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de bail professionnel à conclure avec la SISA Avetant pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Vouziers.

- CHARGE le Président de la finaliser dès lors que les travaux seront terminés.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 19h35.

Le Président,

